



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 103154

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le retard pris dans la validation de la pratique chirurgicale de la broncho-fibroscope, pratique déjà couramment utilisée dans d'autres pays. Prévues pour 2016, cette autorisation a été reportée à plus tard. Or cette pratique est la seule qui puisse soigner efficacement les personnes souffrant d'emphysème par isolation de la zone emphyémateuse des poumons. Son coût exclut pour les citoyens la possibilité d'y avoir recours à l'étranger sans remboursement. Aussi, il souhaite savoir dans quel délai cette pratique peut être validée en France.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103154

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1558

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)